

Master 1 DROIT

Examens du 2ème semestre 2013/14

SESSION 1

DROIT COMMERCIAL APPROFONDI 2

Monsieur GOYET

Question n° 1 * (— /12) : La reprise de l'instance interrompue par l'effet du jugement d'ouverture.

Question n° 2 * (— /8) : Le Conseil constitutionnel a déclaré inconstitutionnelle la possibilité pour le tribunal de se saisir d'office de l'ouverture d'un redressement judiciaire. Qu'en pensez-vous?

* Il est inutile de reproduire le libellé de la question. Bornez-vous à indiquer son numéro (« N° 1 », p. ex.)

Durée : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : aucun

Matériel autorisé : aucun